

**Décision n° 12160 du 2 septembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la garde républicaine – branche « infanterie »**

NOR : INTJ2125428S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14791 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032319S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2021 :

Malie	Thibaud	NIGEND : 156 626
--------------	---------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Malenfer	Julien	NIGEND : 201 141
Morin	Frédéric	NIGEND : 169 712
Marchant	Damien	NIGEND : 183 062

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2021 :

Dogge	Olivier	NIGEND : 220 182
Cappellaro	Cyril	NIGEND : 161 471

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Lonjaret	Amaury	NIGEND : 316 173
-----------------	--------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 septembre 2021.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
E. Bio Farina*